

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 5 Juillet

LE MESSAGE PRÉSIDENTIEL

Voici le texte du message du président de la République, dont il a été donné lecture mardi, au Sénat, par M. Guérin, ministre de la justice, garde des sceaux, et à la Chambre des députés, par M. Charles Dupuy, président du conseil, ministre de l'intérieur :

Messieurs les Sénateurs,
Messieurs les Députés,

Appelé par l'Assemblée nationale à la première magistrature du pays, je ne suis pas l'homme d'un parti, j'appartiens à la France et à la République.

Un crime odieux, que la conscience nationale flétrit, a enlevé à la patrie le citoyen intègre qui fut pendant sept années le gardien vigilant de nos institutions.

Puisse le souvenir de ce héros du devoir m'inspirer et me conduire !

Le poids des responsabilités est trop lourd pour que j'ose parler de ma reconnaissance.

J'aime trop ardemment mon pays pour être heureux le jour où je deviens son chef. Qu'il me soit donné de trouver dans ma raison et dans mon cœur, la force nécessaire pour servir dignement la France !

L'acte de l'Assemblée nationale, assurant en quelques heures la transmission régulière du pouvoir, a été aux yeux du monde une consécration nouvelle des institutions républicaines. Paris, que le gouvernement de la République remercie, a fait, avant-hier, une admirable démonstration de gratitude et de respect. Un pays qui, au milieu de si cruelles épreuves, se montre capable de tant de discipline morale et de tant de virilité politique, saura unir ces deux forces sociales sans lesquelles les peuples périssent : la liberté et un gouvernement.

Résolu à développer les mœurs nécessaires à une démocratie républicaine, c'est en d'autres mains que j'ai le ferme dessein de remettre dans sept ans les destinées de la France. Aussi longtemps qu'elles me seront

confiées, respectueux de la volonté nationale et pénétré du sentiment de ma responsabilité, j'aurai le devoir de ne laisser ni méconnaître, ni prescrire les droits que la Constitution me confère.

Sûre d'elle-même, confiante en son armée et en sa marine, la France, qui vient de recevoir des gouvernements et des peuples d'unanimes et touchants témoignages de sympathie, la France peut, la tête haute affirmer son amour de la paix ; digne d'elle-même, elle demeurera le grand foyer de lumière intellectuelle, de tolérance et de progrès.

Le Sénat et la Chambre des députés sauront répondre aux vœux du pays, en se consacrant à l'examen de toutes les mesures qui peuvent servir au bon renom de la France, développer son agriculture, son industrie, son commerce, fortifier encore le crédit public. Le Parlement saura prouver que la République, loin d'être la rivalité stérile des ambitions individuelles, est la recherche permanente du mieux matériel et moral ; elle est l'expansion nationale des pensées fécondes et des nobles passions ; elle est, par essence, le gouvernement qui s'élève des souffrances imméritées, et dont l'honneur est de ne jamais décevoir ceux auxquels elle doit autre chose que des espérances.

C'est à servir ces idées que le gouvernement vous convie. Le cœur de la France lés a inspirées à ses représentants. Pour en préparer le triomphe, unissons nos efforts.

Le passé donne des enseignements, mais c'est vers l'avenir que la France tourne ses regards : comprendre son temps, croire au progrès et le vouloir, c'est assurer l'ordre public et la paix sociale.

Le Message présidentiel qu'on vient de lire n'a pas été moins applaudi au Palais-Bourbon qu'au Luxembourg.

Nous y relevons tout de suite l'engagement que prend M. Casimir-Périer de remettre ses pouvoirs au pays à l'expiration de son septennat.

Rien que cela suffirait pour démontrer que le Message s'inspire des plus pures doctrines républicaines, mais le document entier est animé du

même esprit. Il est bref, digne et répond complètement aux préoccupations de l'heure présente.

Il faut appartenir au groupe socialiste pour se demander quel est le sens d'un texte aussi clair et aussi bref.

Mais le groupe socialiste voulait un incident, c'est pour cela qu'il a dépêché le citoyen Vaillant à la tribune et que ses coreligionnaires, M. Millerand en tête, ont soulevé la scène la plus tumultueuse qui se puisse imaginer.

Ils n'ont réussi qu'à provoquer l'indignation de la Chambre et une majorité colossale a repoussé l'étrange proposition de nommer une commission qui aurait préparé une réponse au Message présidentiel.

C'est un vilain début pour les socialistes, c'est un excellent début pour la Chambre.

Il ne faut pas que l'impression produite par la mort de Carnot nous fasse négliger celle qu'a produite l'élection de M. Casimir-Périer.

Elle a été accueillie partout avec une joie et une confiance entière ; on voit en lui, à l'étranger, le continuateur fidèle de la politique loyale, prudente et ferme de Carnot. De sorte que la mort tragique de l'un, aussi bien que l'avènement de l'autre, provoque des manifestations éclatantes d'un caractère essentiellement différent sans doute, mais qui sont faites pour montrer aux plus aveugles ou aux plus incrédules que la France occupe toujours une large place dans le monde.

Le Message du Président de la République ne pourra que consolider ces excellentes impressions.

En peu de mots, M. Casimir-Périer a su, sans sortir des généralités que lui commande la situation, tracer tout un programme moral qui s'impose par la hauteur de vue et la vigueur de la conception. Puissent nos représentants savoir en faire leur profit.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 3 Juillet

M. de Mahy communique à la Chambre plusieurs nouvelles adresses de condoléances envoyées par des gouvernements étrangers.

Quand il a terminé, M. Vaillant paraît à la tribune et commence ainsi :

— Messieurs, je ne vous étonnerai certainement pas en vous disant qu'après la lecture du message présidentiel l'opinion publique reste encore incertaine.

Le reste de la phrase est étouffée, dit le Pe-

de qu'elle ne put réprimer un cri de douleur et eut besoin d'appeler à son aide toutes ses forces pour ne pas défaillir.

Sa fille était devant elle !

Jeanne s'élança vers la marquise :

— Mon Dieu, madame, qu'avez-vous, s'écria-t-elle, vous trouvez-vous mal ?

— Non, non, répondit faiblement la pauvre mère, ce n'est rien... ça me prend quelquefois... Ne vous effrayez pas... mon en... mademoiselle...

— Désirez-vous que j'appelle ? vous êtes toute pâle, toute déaite...

— Je vous en prie... non... non... cela se passe. Un étourdissement, voilà tout... Tenez, c'est fini...

Et en effet, Angèle semblait complètement remise. Un éclair de raison brillait au milieu du chaos de ses sens, lui avait démontré que, quelle que fut sa souffrance, elle ne devait pas se trahir.

Sans pouvoir encore analyser les sentiments divers qui remplissaient son âme, elle se sentait néanmoins, en même temps qu'une envie désordonnée de presser follement sa fille sur son sein, un besoin impérieux de s'en éloigner, afin qu'un geste, qu'un mot imprudent ne lui révélât point qu'elle était sa mère.

Car si Jeanne arrivait à connaître ce secret, elle apprendrait son passé et son présent... et alors elle la méprisera, elle la maudira même !

Ces deux courants opposés qui se heurtaient dans son esprit et dans son cœur, firent qu'elle resta près de Jeanne, partagée entre une joie

immense, suprême, et un désespoir profond, sans oser manifester ni celui-ci, ni celui-là.

Mais, par suite, elle eut le temps de reprendre un peu de calme et de s'habituer déjà à sa nouvelle situation.

Ainsi sa fille, vers qui, depuis qu'elle avait abandonné son existence mondaine, toutes ses pensées s'étaient reportées avec un amour d'autant plus puissant qu'elle s'avouait plus coupable à son égard, sa fille dont la mémoire était devenue un songe pour elle, que maintes fois elle avait vue en songe lui sourire doucement et lui tendre ses petits bras... sa fille était là, à ses côtés, radieuse de jeunesse, exhubérante de vie, resplendissante de beauté, et elle ne pouvait l'enlacer dans ses bras, la couvrir de ces tendres caresses que seules savent prodiguer les mères !...

Et jamais peut-être elle ne l'entendrait non plus l'appeler de ce doux nom de mère pour lequel elle eût donné sa vie !

Loin de là, il lui fallait, si elle ne voulait pas venir à ses yeux un objet de réprobation, rester pour son enfant une étrangère, froide, sans marque d'affection aucune, de peur qu'elle ne se laissât entraîner à un élan trop vif, trop chaleureux, qui l'eût dévoilée !...

C'était la pire des tortures.

— Eh bien ! soit, se dit l'infortunée, j'accepte ce martyre ! Ma récompense sera là même où est ma punition, car, en demeurant une inconnue pour ma fille, je pourrai au moins en silence et sans crainte rassasier de sa vue et mes yeux et mon cœur.

(A suivre).

INFORMATIONS

La Grâce de deux officiers français

La presse française loue hautement la bonne inspiration qu'a eu le souverain allemand de saisir l'occasion des obsèques de M. Carnot pour rendre leur liberté aux deux officiers français condamnés l'année dernière à Leipzig.

La nouvelle de cette grâce a été donnée dès dimanche matin à M. Dupuy, par le comte de Munster et elle a été accueillie par tout le monde avec un sentiment de joie et de reconnaissance.

On ne sera jamais insensible en France à des procédés qui prennent leur source dans un esprit

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 50

LA

FEMME DU FOU

PAR

ALFRED SIRVEN

TROISIÈME PARTIE

V

— Bien jeune, oui. Je n'avais que six ans.

— Six ans ! Si elle s'est vue mourir, la pauvre femme a dû éprouver une grande douleur en songeant qu'elle vous quittait à jamais.

— Ma pauvre mère n'a pas eu ce chagrin : elle est morte subitement dans un sinistre maritime !...

— Un sinistre maritime ?

— Oui, un naufrage qui a eu lieu en 1865...

— En 1865 !... répéta Angèle singulièrement troublée.

— Sur les côtes du Maroc, ajouta Jeanne. Tout le monde a disparu, sauf un matelot et moi... Ah ! et puis papa ; mais pendant bien longtemps nous avons cru qu'il avait péri aussi, car il n'y a que deux ans environ qu'il est revenu... Ce bon et cher père, si vous saviez quelle joie nous a causé son retour inespéré...

Angèle écoutait Jeanne comme dans un rêve.

Que lui racontait-elle donc là ?

L'enfant reprit, se laissant aller à ses souvenirs :

— Et sa joie à lui, quand il me retrouva vivante !... car il paraît que, de son côté, il m'avait crue noyée... ce qui l'avait rendu fou au point qu'on s'était emparé de sa personne pour l'enfermer dans une maison d'aliénés au Maroc. Quelles tortures il a endurées, mon Dieu !

Angèle écoutait fiévreusement cet étrange récit. Le sang affluait à ses tempes par jets brusques.

Un nuage obscurcissait ses yeux et vainement elle cherchait à calmer le tumulte de son cerveau.

Ce naufrage... en 1865... sur les côtes du Maroc, où en effet tout le monde, soi-disant, avait été englouti... puis le retour de ce père, après de longues années d'absence... sa folie... ses tortures dans la maison d'aliénés de Tétouan...
...Ce serait...

Devenait-elle folle ? Qu'allait-elle supposer ? juste ciel !

Une question qu'elle n'osait adresser lui brûlait les lèvres.

Enfin, se raidissant par un puissant effort de volonté contre l'angoisse qui l'étreignait, la malheureuse demanda à la petite, en affermissant sa voix.

— Et comment se nomme votre père, mademoiselle ?

— Pierre Brisson, madame.

A ce nom, Angèle reçut au cœur un coup si ru-

générosité et dans un sentiment chevaleresque que nous avons trop rarement constaté chez nos ennemis de 1870-71.

La noble résolution de l'empereur Guillaume est de celles qui doivent le plus efficacement contribuer à détruire les vieilles rancunes. La preuve en est dans le langage que tiennent nos journaux.

La Lanterne dit : « Comme autrefois Turenne et Marceau, ces chefs militaires, furent pleurés par les armées ennemies, Carnot, ce chef civil, a été suivi à sa dernière demeure par l'hommage attendri de la triple alliance. »

Le XIX^e Siècle est plus explicite encore :

« Les peuples comme les gouvernements étrangers, ont pris, à notre deuil, une part touchante. Ils ont manifesté à notre égard des sentiments sur la sincérité desquels nous ne saurions, sans leur faire injure, élever aucun doute, et l'empereur d'Allemagne, dans un élan généreux, a trouvé le moyen de donner de cette cordialité une marque particulière en faisant informer le gouvernement français, au moment même où le cercueil de Carnot quittait l'Élysée, de la grâce des deux officiers français, MM. Degouy et Delguey-Malavas, condamnés par la haute cour de Leipzig pour espionnage. »

« Les témoignages de sympathie qui nous ont été donnés dans ces heures douloureuses ne sauraient être la manifestation de sentiments éphémères. Ils ne sauraient être oubliés ni par ceux qui les ont donnés, ni par ceux qui les ont reçus. »

M. Félix Faure, ministre de la marine, accompagné de l'amiral Gervais et de son officier d'ordonnance, le capitaine Humbert, s'est rendu, cet après-midi, à l'ambassade d'Allemagne. Il a prié M. le comte de Munster de transmettre à l'empereur ses remerciements à l'occasion de la grâce qu'il vient d'accorder à MM. Degouy et Delguey-Malavas, les deux lieutenants de vaisseaux détenus à Glatz.

Le ministère Dupuy

Par décret du président de la République, du 1^{er} juillet 1894, M. Dupuy a été nommé ministre de l'intérieur et des cultes et président du conseil.

Les titulaires du dernier ministère de M. Carnot sont maintenus en fonctions.

Le traitement de Mgr Coullié

Suivant le Gaulois et le Figaro, non seulement la décision qui avait privé de son traitement Mgr Coullié, archevêque de Lyon, est rapportée, mais encore ordre a été donné de payer à l'archevêque tout l'arriéré.

Toujours le poignard

Rome, 1^{er} juillet.

L'assassinat de M. Bandi à Livourne produit dans toute l'Italie une grande impression. M. Bandi avait écrit dans ses journaux plusieurs articles contre les anarchistes à la suite de l'assassinat de M. Carnot. Il a été tué de la même manière que M. Carnot, et il l'a remarqué lui-même avant de mourir.

On télégraphie de Rome, 2 juillet, au Temps : Le malheureux M. Bandi, qui vient d'être assassiné, était un influent Livournaise.

Depuis l'attentat contre M. Carnot, il avait publié dans deux journaux qu'il dirigeait, des articles pleins de réprobation pour le crime et réclamait énergiquement des mesures de répression immédiates et très sévères contre les anarchistes de Livourne, qui a toujours eu la réputation, peut-être non méritée, d'être habitée par de féroces anarchistes. Il fallait donc avoir du courage pour les affronter. M. Bandi n'en manquait pas. Il avait le corps couvert de cicatrices de blessures reçues pendant les guerres de l'Indépendance. Il fut un des Mille et fut grièvement blessé sous les yeux de Garibaldi et Calatafini.

Une Bombe

Paris, 3 juillet, soir.

On vient de découvrir, dans un quartier de Paris, un engin déposé par des anarchistes, et qui paraît être chargé de matières explosives.

On est arrivé à temps pour empêcher l'explosion.

A la préfecture de police d'où nous venons, on ne nie pas l'exactitude du fait, mais on se refuse à donner le moindre renseignement.

Une bien grave affaire

A la suite du repas du soir, dont un veau avait fait les frais, un grand nombre de soldats du 72^e, en garnison à Abbeville, ont été pris, durant la nuit, de violentes coliques.

Cent quatorze malades sont à l'hôpital. Un soldat est mort, vingt sont en danger.

La maladie devient contagieuse. Une enquête est ouverte.

Le boucher, qui a livré le veau, a versé 10,000 francs pour les soins à donner aux malades. Ce veau qu'il a livré était dans sa boutique depuis quinze jours.

Des poursuites sont exercées contre lui,

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

Séance du 2 juillet

Sur les trois postulantes rosières, deux s'étant retirées, une seule, Mlle Bonnet, a été proclamée pour bénéficier des 500 fr. accordés par M. Vallette Armand. Sur l'interpellation de M. Delport, M. le maire fait connaître que les autres 500 fr. de la dotation seront réservés.

Le conseil donne un avis favorable à des demandes de soutien de famille formées par les sieurs Guilhou, Vayssières et Rollès.

Le conseil donne également un avis favorable :

1^o A la demande du sieur Alibert, concierge à la préfecture, père de sept enfants, qui sollicite sur les fonds départementaux, une bourse à l'École des arts et métiers d'Aix, pour son fils André.

2^o A la demande formée en faveur de Mlle Jarguel Sérida, qui sollicite une bourse pour suivre les cours d'une école de maternité.

3^o A la demande formée par M. Mayac, qui sollicite un secours sur les mêmes fonds, pour suivre les cours de peinture à l'École du Louvre.

Le conseil vote à titre provisoire un secours mensuel de 50 fr. en faveur de M. Pillat, en attendant la liquidation de sa pension de retraite.

Le conseil vote une somme de 250 fr. pour l'achat d'un appareil orthopédique, pour permettre au gardien du château d'eau, Grelet François, de continuer son service.

Sont désignés par le conseil pour faire partie des commissions cantonales, chargées de dresser les listes des jurés : pour le canton nord, MM. Talou et Séguy ; pour le canton sud, MM. Delfour et Bousquet.

Une demande de Mme la directrice du Collège de jeunes filles, tendant à obtenir une augmentation de traitement en faveur de l'institutrice chargée de la classe enfantine, est renvoyée à la commission des finances.

Deux pétitions du fondé de pouvoirs de M. Tournan, entrepreneur de l'installation du concours agricole, et de M. Pautard, commissaire général de l'exposition artistique, sont renvoyées aux commissions des finances et des travaux publics.

M. Pautard sollicite une indemnité de 5,000 fr. nécessaire pour combler le déficit que lui a fait subir l'exposition municipale, par suite de circonstances malheureuses et de l'avortement de plusieurs projets, paralysés par de mauvaises volontés qu'il énumère. D'après les comptes présentés par M. Pautard, les dépenses se sont élevées à 24,000 fr., tandis que les recettes n'ont pas dépassé 15,626 fr.

Association amicale des anciens élèves du lycée de Cahors

L'assemblée générale des membres de l'Association amicale des anciens élèves du lycée de Cahors, s'est tenue samedi soir au lycée.

M. Lurguie, président, après avoir dit qu'en raison du deuil de la France, l'Association avait dû contremander le banquet annuel qui réunit d'ordinaire les sociétaires à la suite de l'assemblée générale, a donné la parole à M. Périés, trésorier.

Il résulte du compte-rendu présenté par le trésorier, que l'avoire de l'Association, au 31 décembre 1893, se décomposait de la manière suivante : Fonds déposés à la Caisse d'épargne, 1,200 fr. ; en caisse, 88 fr. 30 ; titre de 88,30 de rente à 4 0/0 valant 8,493 fr. 33 ; total, 9,781 fr. 63.

Depuis la dernière assemblée générale, l'Association a recueilli 16 nouvelles adhésions, ce qui porte à 193 le nombre des sociétaires.

Conformément aux statuts, le quart des membres du comité a été renouvelé.

Ont été élus : MM. Costes, Lascoux, Lebœuf, Périés et Relhié.

Saillac

Mardi 3 juillet, un service religieux a été célébré dans l'église de Saillac, à la mémoire du regretté M. Carnot.

Un catafalque, orné de fleurs et de couronnes, avait été dressé au milieu de la nef, et était surmonté d'un drapeau tricolore, voilé d'un crêpe.

Tous les fonctionnaires locaux, le conseil municipal au complet, le maire en tête, assistaient à ce service.

A l'issue de la messe, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, où un membre du conseil a rédigé l'adresse suivante que tous ont spontanément signée :

« A Madame Carnot,

» Madame,

« Le conseil municipal de la section de Saillac (Lot), tient à s'associer aux sentiments de douloureuse sympathie que vous recevez chaque jour de la France entière, et de toutes les parties du monde, pour l'épouvantable attentat dont votre auguste époux a été victime. Puissent ces témoignages d'unanimes regrets être un adoucissement à votre immense douleur. »

(Suivent les signatures de tous les membres du conseil).

Louis Arnault

Notre compatriote M. Louis Arnault est décédé lundi matin, à Toulouse, à l'âge de 57 ans.

Cette nouvelle, a causé à Cahors et dans tout le département une profonde et pénible impression.

Louis Arnault était né à Tours, où son père, professeur distingué de l'Université, était revenu, en 1837. Il fit ses études au Lycée de Cahors, à cette époque où cet établissement jouissait d'une très grande réputation ; il s'y distingua par son esprit primesautier, son ardeur au travail et la vivacité de son intelligence.

A la faculté de Droit de Paris, il se plaça bientôt au premier rang des étudiants, et dès 1865, à 22 ans, il enlevait brillamment le diplôme d'agrégé.

A Nancy, où il passa deux ans, avant d'être nommé à Toulouse, il laissa d'excellents souvenirs.

Ses élèves ont conservé de lui le souvenir ému de sa bonté, de son affabilité, et surtout de la sollicitude avec laquelle il se préoccupait de leur avenir.

Il fut, en 1874, élu conseiller général de Tarn-et-Garonne, par le canton de Montpezat.

Elu député de Tarn-et-Garonne, en 1885, invalidé avec ses quatre collègues, réélu triomphalement au mois de décembre, il apporta dans les commissions de la Chambre cet esprit lucide, cette science juridique qui le distinguait, et attacha son nom à législation sur les Sociétés.

En 1873, il était nommé chevalier de la Légion d'honneur.

A côté de l'homme politique, du législateur, du savant professeur, il y avait en M. Louis Arnault un fin lettré, un diseur charmant ; ses discours, ses causeries, ses œuvres littéraires étaient de véritables perles dont les Jeux Floraux de Toulouse s'enorgueillissaient.

A l'académie de Législation, dont il était le secrétaire perpétuel et l'âme, son influence et son activité étaient très appréciées.

En un mot, M. Arnault était tout à tous, se dépensant sans mesure pour ses amis, toujours prêt à leur être utile, et recueillant ainsi d'ardentes sympathies et des dévouements sans limites.

Louis Pagès

Nous lisons dans le Journal d'Alençon :

Nous avons le très profond regret d'annoncer la mort de M. le docteur Louis Pagès, médecin directeur de l'Asile des Aliénés d'Alençon, qui vient de succomber à une inflammation intestinale dont il était atteint depuis quelque temps, suivie d'une péritonite.

M. le docteur Pagès était âgé de 55 ans à peine. Il était né à Aynac (Lot) et fit une partie de ses études au Petit séminaire de Montfaucon, où il devint le camarade de Gambetta. Il entra assez tard dans la médecine, et s'était primitivement adonné aux travaux agricoles de grande culture dans le département de Lot-et-Garonne.

Interne à Bordeaux, à l'hôpital des aliénés de Saint-Jean, après avoir pris ses grades dans les facultés de Nancy et de Bordeaux, il se fit attacher comme aide-major à l'ambulance internationale girondine quand la guerre de 1870 éclata et mérita, par son zèle et son dévouement, l'honneur d'être porté à l'ordre du jour de l'armée.

La paix signée, M. Louis Pagès exerça la médecine à Castelmoron (Lot-et-Garonne) — où des services spéciaux lui valurent des témoignages de satisfaction du ministre de la Guerre — et s'allia bientôt à l'une des plus honorables et des plus distinguées familles du département, la famille de Lard de Rigoulière, originaire de Caudecoste et d'Agen. Quelque temps après, il était nommé directeur de l'Asile des Aliénés de la Mayenne et de là, dans notre ville.

Il y a cinq années à peine que M. le Dr Pagès séjournait au milieu de nous, dirigeant avec une rare intelligence et une compétence indiscutée, l'établissement de la rue Jullien, lorsque le mal dont il avait plusieurs fois senti les atteintes l'a presque subitement emporté.

Bon, serviable et loyal, M. le Dr Pagès laisse le souvenir d'un homme de bien, d'un praticien éclairé, d'un excellent administrateur et d'un fonctionnaire sincèrement dévoué à nos institutions.

Sympathique et bienveillant au premier abord, il avait en outre l'amour profond de son pays natal et il savait prodiguer à ses compatriotes, nouveaux venus dans notre ville, ces chaudes poignées de mains des bords de la Garonne qui, suivant le mot d'un journaliste gascon : « fondent toutes les glaces et cimentent toutes les amitiés. » — Il sera regretté par tous ceux qui l'ont approché et connu.

Nous prions madame Pagès et sa famille de vouloir bien agréer la respectueuse expression de nos condoléances attristées, et l'assurance de la part très vive, et très personnelle, que nous prenons au malheur qui la frappe.

Les obsèques de M. Pagès ont eu lieu vendredi matin, à 10 heures, au milieu d'une nombreuse affluence de fonctionnaires et d'amis, en l'église cathédrale d'Alençon. De là, le cortège s'est

rendu à la gare, d'où le corps a été transporté à Caudecoste (Lot-et-Garonne) pour y être inhumé dans un caveau de famille.

A la gare, M. Couppel du Lude, préfet de l'Orne, a prononcé une touchante allocution, dans laquelle il a rendu hommage aux vertus du défunt et à ses rares qualités administratives. Puis M. le docteur Dupin, médecin adjoint de l'Asile, a pris la parole à son tour. Il a terminé par ces mots émus :

Aujourd'hui que la mort a fait son œuvre, je ne suis plus que l'interprète du personnel qu'il dirigeait. Au nom de l'Asile, et au nôtre, nous venons exprimer à sa famille éplorée, à sa compagne dévouée, qu'en eloppe maintenant un long voile de veuve, à sa fille si jeune et déjà vêtue de noir, qui lui était si chère et dont il murmurait le nom à ses derniers moments ; nous venons leur exprimer les sentiments d'angoissante tristesse qu'éprouve notre cœur, l'affliction profonde où nous plonge un deuil cruel qui est aussi notre deuil.

Pour qu'il n'y ait pas de séparation, sa veuve emporte avec elle les restes mortels de son mari. Saluons une dernière fois l'homme de bien qui va partir.

Docteur Pagès, emportez avec vous notre dernier adieu !

Distribution officielle des récompenses

Cahors, le 2 juillet 1894.

A Monsieur le Maire de la ville de Cahors

Monsieur le Maire,

Maintenant qu'unie dans un même sentiment de douloureuse sympathie à l'égard de la victime de l'odieuse tentative qui a soulevé la conscience universelle, la France a rendu au premier Magistrat de la République des honneurs dignes d'elle et de lui ; il semble que l'on puisse, sans manquer aux convenances, laisser la République reprendre son cours habituel.

En conséquence, les soussignés, membres du jury, commerçants et industriels ayant pris part à l'exposition municipale de Cahors, ont l'honneur de présenter à Monsieur le Maire la présente requête, tendant à obtenir qu'il soit fixé une date pour la distribution officielle des récompenses aux lauréats.

Dans cet espoir, veuillez agréer Monsieur le Maire, l'expression de nos meilleurs sentiments de reconnaissance et de respect.

Suivent les signatures.

A propos de concours d'orphéons

Une affaire assez curieuse et surtout assez nouvelle, viendra devant le tribunal civil de Cahors, dans son audience du 7 juillet prochain.

Lors du concours des orphéons, qui a eu lieu à Cahors le 17 juin, la société les Enfants de Vesone, de Périgueux, obtenait le prix d'honneur. Une autre société, l'Avenir de Sainte-Foy-la-Grande, qui concourait également pour ce prix, a envoyé une assignation aux membres du jury pour ne pas s'être conformés aux règlements en vigueur.

Les Enfants de Vesone auraient déjà, paraît-il, à un concours précédent, appris et concouru avec le même chœur imposé au Concours de Cahors, d'où une infériorité pour l'Avenir de Sainte-Foy-la-Grande.

L'Avenir de Sainte-Foy-la-Grande ne demande pas moins de 6,000 fr. aux membres du jury pour préjudice matériel et moral qui lui a été causé.

Véloce-Sport Cadurcien

MM. les membres du V. S. C. sont instamment priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le Vendredi 6 courant à huit heures et demie du soir au siège du club (Café Tivoli.)

Les trains de plaisir

Plusieurs compagnies de chemins de fer ont demandé au ministre des travaux publics si, en présence du deuil national qui a frappé la France, il convenait de mettre, comme d'habitude, des trains de plaisir en circulation à l'occasion du 14 Juillet.

Ainsi qu'on l'a vu par le compte-rendu du conseil des ministres, le gouvernement a décidé que les revues et les réjouissances publiques auxquelles donne lieu la Fête nationale seraient supprimées cette année. Les fonds seront consacrés à des œuvres de bienfaisance. Des trains de plaisir ne seraient donc pas motivés.

Toutefois, comme certaines compagnies ont fait déjà connaître par voie d'affiches que des billets à prix réduits seraient délivrés, et comme un grand nombre de personnes ont pu projeter de bénéficier de ces facilités de communication. M. Barthou a fait savoir aux compagnies qu'elles pourraient autoriser la mise en circulation de certains trains à prix réduits.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 5 et 8 juillet 1894

de 8 à 9 h. du 1/2 soir (Allées Lénolon)

Pas Redoublé (P. P.)	Leroux
La Fête au Village Voisin, (Ouvert.)	Boieldieu.
Rigoletto, (Fantaisie)	Verdi.
Le Muguet, (Valse)	d'Albert.
Sanson et Dalila, (Fantaisie)	St-Saëns.
Le Rossignol, (Polka)	Gibert.

CIRQUE CASUANI

La troupe du Cirque CASUANI a débuté mardi soir et a obtenu un grand succès. Les Dimanches et jours de Fêtes, grande matinée à 2 heures de l'après-midi. Tous les soirs à 8 heures 1/2 grande représentation, suivie d'une brillante pantomime.

Concours littéraire de la Société des Etudes

DISCOURS DE M. LARROUMET

MESDAMES ET MESSIEURS,
MES CHERS CONFRÈRES,

La cérémonie qui nous réunit en ce moment devait être une fête. Dans le deuil de la France, elle ne pouvait plus conserver ce caractère. Nous nous sommes même demandé si le respect de la douleur nationale, si le sentiment du malheur qui nous frappe tous, étaient compatibles avec la célébration modeste d'un concours littéraire. Il nous a semblé, après examen, que cette célébration était un devoir et qu'en le remplissant nous rendions à celui que la patrie pleure un hommage qu'il eût approuvé, entre les divers titres d'honneur que le jugement de l'histoire ne manquera pas de joindre au nom du président Carnot, celui qu'il a mérité le plus complètement et que tous proclament déjà, c'est d'avoir été l'homme du devoir. Nous acquiescer, chacun dans notre sphère, de ce qui nous incombe, même à l'heure où nos préoccupations intimes sont ailleurs, c'est faire un effort méritoire; c'est rendre hommage à la noble victime, qui a méprisé le danger et laissé la mort venir à elle pour montrer que, devant les menaces de la sauvagerie, faisant à la civilisation la plus atroce et la plus lâche des guerres, le chef de la France n'avait pas peur. Recueillons tous cette leçon, Messieurs, appliquons-la chacun selon nos moyens.

C'est une œuvre de civilisation au premier chef, c'est une des plus nobles tâches de l'esprit humain que poursuivent ces compagnies dont notre société des études est une des dernières en date. Vous connaissez cette belle parole d'après laquelle l'humanité se compose de plus de morts que de vivants. Par l'hérédité et la tradition, les hommes d'aujourd'hui recueillent et continuent tout ce qu'ont fait les hommes d'autrefois. Dans cet énorme legs, ils doivent corriger le mal, développer le bien, distinguer la vérité de l'erreur, exalter ce qui doit rester un exemple, maintenir ou remettre en lumière des titres que le temps laisserait périr, si l'histoire et la science ne travaillaient sans relâche à les défendre contre l'oubli.

Plus un pays est ancien, plus une race est glorieuse, plus ce rôle des sciences historiques devient un devoir national. Ce n'est pas d'hier que ce devoir a trouvé en France des fervents et des fidèles. Aussitôt après la Renaissance, les érudits se mettaient à l'œuvre et faisaient l'inventaire du passé. Les Académies de l'ancien régime ont poursuivi avec ardeur cette tâche et leur rôle compte pour beaucoup dans le progrès des sciences historiques. Mais, vous le savez, Messieurs, c'est à la Révolution française, éclairée par l'esprit du dernier siècle, que revient l'honneur d'avoir donné la formule définitive de ce que la recherche érudite devait conserver. En créant l'Institut de France, en groupant les anciennes Académies sous un seul titre, la Convention nationale réunissait en un faisceau toutes les forces de la littérature et de la science; elle les dirigeait vers un même but; elle leur proposait un même programme. Ce programme, c'est de maintenir la chaîne des temps, de protéger les monuments du passé, de recueillir et de contrôler les témoignages de la conscience humaine; c'est d'épeler les pages effacées et d'écrire des lignes nouvelles sur ce livre de raison où l'humanité consigne l'histoire de ses efforts et comme le journal de sa vie commune.

Et comme, pour nos pères de 1789, l'unité de la patrie était l'idée mère de toute institution sociale, les fondateurs de l'Institut de France avaient voulu que, dans toutes les régions du pays, des sociétés locales parvinssent à se constituer, afin de poursuivre dans un champ restreint les recherches dont l'Institut représentait l'application la plus générale. Ce vaste programme n'est pas encore pleinement réalisé. Si l'Institut a, je ne dis pas égalé, mais surpassé la gloire des anciennes Académies, si tous nos départements possèdent des sociétés savantes, si chaque année le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts les réunit en Congrès, il s'en faut que les liens de la solidarité scientifique soient aussi étroits qu'ils pourraient l'être; il s'en faut surtout qu'entre l'Institut et les sociétés provinciales les rapports de direction ou de concours répondent pleinement aux projets des législatures révolutionnaires.

J'estime pour ma part que toute mesure tendant à réaliser ce projet d'union scientifique est un bien. Aussi, Messieurs, permettez-moi de rappeler ce projet pour estimer à son prix l'honneur que vous m'avez fait en me décernant la présidence de cette réunion solennelle. Membre de l'Institut de France et de la Société des Etudes du Lot, il m'a semblé que l'honneur de chacun de ces deux titres et le sentiment des devoirs qu'ils m'imposent se fortifiaient l'un par l'autre. Je vous remercie d'avoir ajouté cette marque d'affection à toutes celles que je vous dois, mes chers compatriotes; je ne pouvais en recevoir de plus précieuse, ni qui réponde mieux à mes sentiments.

Vous savez tous comment la Société des Etudes a pris naissance et quels ont été ses progrès. Son premier projet, dû à quelques

hommes d'initiative, également attachés à la grande patrie et à la petite, à la France et au Quercy, remonte aux années qui suivirent la guerre de 1870. Années douloureuses et fécondes, où dans la tristesse de nos revers et le désir passionné de rendre à la patrie sa gloire et sa force, toutes les bonnes volontés cherchaient à s'employer pour le bien public. Il semblait aux promoteurs de cette nouvelle institution qu'un des plus sûrs moyens de reprendre conscience et confiance, c'était de susciter l'activité intellectuelle et de s'appliquer à tout ce qui peut faire naître ces deux sentiments. Ici, sur cette vieille terre, si riche de souvenirs et de monuments, de faits glorieux et de grands exemples, la recherche scientifique devait trouver une ample matière.

Nous pouvons dire aujourd'hui que ce patrimoine n'était pas apprécié à sa valeur par la majorité de nos compatriotes. Chose rare, ils étaient modestes par ignorance. Faute de connaître avec précision leurs titres de famille, ils ne se rendaient pas compte qu'entre tous les fils de la patrie française, il n'en est pas qui aient plus fait que leurs ancêtres pour l'honneur du nom familial. Un trop grand nombre d'entre eux, en parcourant leur ville, des vieux murs du collège Pélegrin aux tours du pont Valentré, de la porte Saint-Jacques aux coupes byzantines de la cathédrale, n'entendaient pas le langage que parlent ces pierres. On ne leur avait pas appris que sur la presqu'île où la cité des Cadurques sommeille entre ses collines, la pensée et l'action, le patriotisme et la foi, l'héroïsme et le dévouement s'étaient incarnés dans une suite d'hommes dont les noms devaient être défendus contre l'oubli. Il fallait faire cette éducation de la reconnaissance et du souvenir. Ce fut la tâche de la Société des Etudes.

Cette tâche, Messieurs, tous ceux qui marquent dans notre province ont tenu à s'y associer. Nous avons compté parmi nos confrères ou nos membres d'honneur les divers chefs de l'administration du clergé, de la magistrature, de l'enseignement. Tous ont secondé, encouragé, guidé nos efforts, mais vous me reprocheriez certainement de ne pas saluer, en votre nom et au mien, le vénérable prélat que j'ai l'honneur de voir à mes côtés et qui, dès son arrivée au milieu de nous, donnait l'exemple du respect pour les vieux monuments et du culte de l'histoire, en s'attachant à restituer la vraie physionomie de sa cathédrale et du château épiscopal de Mercuès. Vous me reprocheriez aussi de ne pas remercier pour l'hospitalité qu'il nous donne aujourd'hui le magistrat ami des lettres, dont l'éloquence honore le barreau de Cahors, en le désignant pour le siège qu'il occupe avec une autorité si digne et si simple. Et comme pour donner à notre société une dernière consécration, en montrant de façon très claire que nous poursuivons une œuvre patriotique, vous venez d'applaudir le vaillant officier qui a voulu être des nôtres et qui, en nous consacrant les loisirs de sa retraite, a continué à servir avec nous le pays qu'il a défendu et qu'il est prêt à défendre encore.

Ainsi, Messieurs, par ce concours et ces exemples, grâce à nos efforts communs, grâce à l'expérience que le temps apporte, nous avons pris peu à peu une idée nette de notre but. Il importe que ce but devienne chaque année plus immédiat. Nous sommes une Société littéraire, mais, dans la littérature, c'est à l'histoire que nous devons nous attacher surtout, car, seule, l'histoire est une œuvre collective, et, dans l'histoire, c'est le passé de notre province que nous pouvons étudier avec le plus de fruit. Nous voulons mériter aussi le titre de scientifique; nous l'obtiendrons, si nous savons nous borner à cette partie de la science qui intéresse directement le sol que nous pouvons étudier. Dans l'art, souvenons-nous que les richesses artistiques abondent autour de nous et qu'il faut les signaler et les décrire, apprendre à tous leur respect et leur prix.

Souvenons-nous aussi que le musée près duquel nous tenons nos séances est en partie notre œuvre, et que nos efforts individuels ou collectifs peuvent encore beaucoup pour combler des lacunes, surtout celles qui intéressent directement notre province; il faut y grouper en grand nombre les objets où nos pères ont laissé la marque de leur invention et de leur goût, de leurs passions et de leurs souffrances, de leurs efforts tantôt grandioses et tantôt charmants.

Tel est, mes chers confrères, le programme de travail qui me semble résulter de notre passé, de notre présent et de notre avenir. Notre passé prouve que ce programme répond à notre institution même et à sa pensée première; notre présent, par la qualité de vos travaux et la nature de vos recherches, nous oblige à continuer dans la même voie; notre avenir ne peut développer les résultats acquis que par la notion toujours plus précise des points où doit porter notre effort. Société ouverte, nous proposons à nos membres l'amour de la science et de la patrie; nous ne leur demandons d'autres titres que la résolution de servir cette noble cause. Il importe que, de plus en plus nombreux, ils multiplient nos bonnes volontés individuelles par la force de la collectivité. Il appartient à chacun de vous de nous recruter des adhérents; vous y parviendrez sans peine en leur rappelant ces deux mots, en les invitant à les prendre comme vous pour devise : science et patrie.

EXPOSITION CANINE

Liste des Lauréats

Hors concours avec éloges du jury : Milosch lévrier russe, à M. Bouton; Athos, terreneuve à M. Course.

Chiens courants

Médaille d'or, meute de chiens ariégeois, à M. de Cruzy; médaille de vermeil, chiens ariégeois, à M. le baron de Sambrey; médaille d'argent, beagles, à M. Brugalières; médaille de bronze, bassets allemands, à M. Gras; médaille de bronze, Luno, demi-griffon, à M. Pouget.

Chiens d'arrêt

Médaille de vermeil, Trak, braque espagnol à M. Gisbert; médaille de vermeil, groupe de laveracks, à M. Hourtal; médaille d'argent, Bock, setter gordon, à M. Pebras; médaille d'argent, pointer à M. Pons; médaille de bronze, Gyp, braque français, à M. Ménassade; médaille de bronze, Duke, setter gordon, à M. Clapier; médaille de bronze, Carlo, setter feu, à M. Pradère; médaille de bronze, Bull braque, à M. Miquel; médaille de bronze, Brillant braque, à M. Vedrennes; médaille de bronze, Rita, setter gordon, à M. Hourtal; mention honorable, Flay, coker, à M. Albert Eugène; mention honorable, Rigolo, setter gordon, à M. Lagaspie; mention honorable, Diane, chien bleu, à M. Marqués; mention honorable, Sapho, saint-germain, à M. Clary; mention honorable, Fournié, basset allemand, à M. de Jaubert; mention honorable, Diane, setter irlandais, à M. Baldy.

Chiens de garde, de bergers et divers

Médaille d'argent, moustache griffon anglais, à M. Arnaudet; médaille de bronze, Kelp, mouton, à M. Gauthier; médaille de bronze, Kri-Kri, griffon écossais, à M. Ausset; mention honorable, Lionne, bull-dog, à M. Caste; mention honorable, Toby, chien de berger, à M. Biergeon.

Transport à demi-tarif des ouvriers agricoles

ALLANT FAIRE LA MOISSON EN BEAUCE, DANS L'ORLÉANAIS, LE BERRY, LA TOURAINE, ETC.

A partir du 1^{er} Juillet 1894, une réduction de 50 % sur les prix des places de 3^e Classe au Tarif général sera accordée aux ouvriers agricoles se rendant, pour les travaux de la moisson, d'une gare quelconque de son réseau à une gare quelconque des sections ci-après :

Juvisy à Orléans; Brétigny à Tours; Auneau à Etampes; Orléans à Tours; Orléans à Châteaurox; Orléans à Malaherbes; Orléans à Montargis; Orléans à Gien; Tours à Vierzon; Tours Châteaurox; Vierzon à Saincaize.

Cette réduction est subordonnée à la condition que les Ouvriers agricoles effectueront sur le réseau de la Compagnie un parcours de 100 kilomètres au minimum (soit 200 kilomètres aller et retour compris), ou paieront pour cette distance. Elle sera appliquée, pour l'aller, du 1^{er} Juillet au 1^{er} Septembre; le retour devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de deux mois.

Dernières nouvelles

Le 14 juillet

Le conseil municipal de Paris a décidé de célébrer la fête du 14 juillet.

Exposition Municipale

INDUSTRIELLE

Liste des Lauréats

Hors concours

St-Chamant, constructeur à St-Céré.
Frères St-Joseph, de Rodez.

Grands Prix

Manufacture des glaces de St-Gobain.
Blanchard, Limoges. — Porcelaines diverses.
Course (Printemps), Cahors.
Rivière, lithographe, Toulouse.
Chastrusse, Gourdon. — Prod. alimentaires.
Mathieu, fromages Deycimont (Vosges).
Bouzerand, tapissier, Cahors.
Société générale de location de locomobiles.
Compagnie Bordelaise des engrais chimiques.
Société Cail, Paris.
Bessède, huiles d'olives, à Marseille.
La Béraudine, tourbes, à Paris.

Diplômes d'honneur

H.-L.-V. Gesta, peintre verrier, à Toulouse.
Rouquié, cordonnier, à Cahors.
Ausset, vins, à Castelranc.
Lestrade, charcutier, Cahors.
Ribes, constructeur à Villeneuve-sur-Lot. — Etuves à prunes.
Michaud-Larivière, Cahors.
Bourgoin, Compagnie du gaz, Cahors.
Nivet, architecte-paysagiste, Limoges.
Brousset Mathieu, à Montant. — Chaux à bâtir.
Malrieu, à Rodez. — Briques.

Médailles d'or

Vincens, horticulteur à Cahors. — Rappel de médaille d'or.
Lala, marbrier-graveur, à Figeac.
Destip, sabotier, à Figeac.
Plagès (Chémiserie anglaise), Cahors.
Mignaud, Cahors. — Vins.
Nègre, Cahors. — Vins.
Veuve Farge et Fils, Cahors. — Vins.
Course, à Rostassac. — Vins.
Frigoul, Cahors. — Vins.

Masbou, Cahors. — Limonade gazeuse et Eau de seltz.

Désardant-Roussel, distillateurs à Martel.
Michaud-Larivière, Cahors.

Laffitte, Agen. — Conserves de tomates.
Larroumet et Lagarde, Agen. — Machines à greffer.

Bourgoin, C^{ie} du gaz, Cahors. — Fabrication de gaz.

Lapouye, distillateur à Sarlat.
Perrein, de La Réole. — Pétrin mécanique.

Fournié, de Fumel. — Cordages et Appareils de gymnastique.

Monmayrant, Agen. — Engrais chimique.
de Vauzelles, de Cénévières. — Phosphates.

Frère Vincent-de-Paul, à Arnis. — Ruche et extracteur à miel.

Palesse, à Alviagnac. — Charrue défonceuse.
Larrive, Cahors. — Machines à coudre.

Camels, bourrelier à Montauban.
Rouquet, peintre en voitures, Cahors.

Valat, armurier à Labastide-Murat. — Piège avertisseur.

Tardieu, horticulteur, Cahors.
Bastide, horticulteur, Cahors.

Bouscarel, maréchal-ferrant, à Catus.
Miermont, de Blaye. — Bouchons.

Martin, de Marseille. — Conserves d'olives.
Bouts, ingénieur-électricien, à Toulouse.

Jaussème, Agen. — Poudre insecticide.
Cubaynes, horticulteur, Cahors.

Médailles de vermeil

Bourdet, Fumel. — Télé-indicateur universel.
Eschieret Fusch et C^{ie}, à Puteaux. — Lampes.

C^{ie} des lampes incandescentes de Paris.
Coldefy, sabotier, à Gramat.

Nicaise Lucien, parfumeur à Périgueux.
Mignaud, Cahors. — Conserves alimentaires.

Chassant, à St-Julien-de-Jordanne. — Eaux minérales.

Roques, de Cransac. — Eaux minérales.
Pfeiffer, à Auch. — Sommier.

Moles, à Catus. — Ferrure de lit.
Maradènes, à Catus. — Valet de menuisier.
Pélessier, à Gourdon. — Alambic économique.

Jouffreau, Robert et C^{ie}, de Cahors. — Montre écolière.

Prévoyants Français.
Veuve Marlas, de Cahors. — Modes.

Izoulet, Bourg-de-Visa. — Parcs d'écrevisses.
Frecheville, horticulteur, Cahors.

Médailles d'argent

Breton, marbrier à Figeac.
Gaubert, terres cuites, Cahors.

Mlle Péret, barbotine, Figeac.
Mlle Couturier, peinture sur porcelaine, à Toulouse.

Debeauve, opticien à Cahors.
Lacarelle, dentiste, à Cahors.

Escabasse, mesures en bois, à Montdoumerc.
Bonnet, filateur à Ambayrac.

Galaup, vins, à Caussade.
Maury, vins, à Promihames.

Antraygues, distillateur à Figeac.
Michaud-Larivière, Rhums, à Cahors.

Dané, distillateur à Valence-d'Agen.
Lagarde, Agen. — Farines fourragères et alimentaires.

Lefebvre, fromages, Nesle Hodyen.
Dujurric de la Rivière, Cahors (écran de tapisserie).

Rouquié, à Leyme. — Marqueterie.
Brunet (raidisseur et gardien pour bestiaux) Rabastens.

Crazel, serrurier à Castelnaud-Montratrier.
Alazard, fumiste à Cahors.

Valette, Cahors. — Ruche d'abeilles.
Masbou, Cajarc. — Hone.

Espiet, Calvignac. — Machine à greffer.
Valadié, Martel. — Echelles.

Beffara, Alviagnac. — Voiture démontable.
Valérie, à La Rozière. — Tabac.

Malique, à Tour-de-Faure. — Plant de vigne.
Castanié et Cie photographe à Aurillac.

Seur, à Lambezellec. — Balais.
Cantaloube, brasseur à Figeac.

Lescure, vannier à Cahors.
Pensionnat St-Gabriel, Cahors. Travaux scol.

Cazasus, Agen. — Notions de lecture musicale.
Cros, Thémines. Travaux de maître.

Meulet, à Carluçet id.
M^{me} Berger, Cahors. — Modes.

Nieucel, Figeac. — Timbres poste.
Bessac, au Mas de Noual. — Cannes sculptées.

Vayssières, horticulteur à Cahors.
Ilbert id.

M^{me} Andissac, au Montat. — Tresse en paille.
Broue, Montauban. — Vitraux.

Cazes et Rigal, Cahors. — Tissus.

Collaborateurs

E. Vernhes, lithographe de la maison Colombe, de Rodez.

A. Roques, ouvrier de M. Depeyre, Cajarc.

Médailles de Bronze

Fourès, Cahors. — Vins.
Amouroux, Belvès. — Liqueurs.

Laplore, distillateur à Carennac.
Latapie, Capdenac. — Plant de vigne.

Bugès, Cahors. — Tabac.
Durand, instituteur, Vauclaux (Nièvre.)

Gravières, instituteur à Chumolières, appareil numérique.
Delseries instituteur Assier.

Crayssac, Cahors. — Couverture en coton.
Reminder, Villeneuve-sur-Lot. — Couverture en laine.

Collaborateurs

A. Combes, collaborateur de la maison Lestrade, de Cahors.

Latte Louis, ouvrier de maison Jouffreau Robert et Cie de Cahors.

Henri Oudin, de l'épicerie parisienne à Cahors.

Mentions honorables

Veuve Rivet, Fumel. — Liqueurs.
Andreau et Buffet, Périgueux. — Liqueurs.

Vayssouze, Gramat. — Liqueurs.
Taconnét, St-Cernin. — Pied de blé.

Mlle Péret, Figeac. — Peinture industrielle
Mlle Delpech, id.

Delpech, id.
Lassus, instituteur à Glenat (Cantal.)

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BAINS DE MER DE L'Océan

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS
VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du 1^{er} Mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Poulignen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1^o Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement :
Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes, est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deçà.

2^o Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres des stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de

250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres. Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FAMILLE

Pour les stations thermales de Chamblet-Naris (Néris), Évaux-les-Bains, Moulins (Bourbon-l'Archambault), Laqueuille (La Bourboule et le Mont-Dore), Royat, Rocamadour (Miers), Vic-sur-Cère.

Réduction de 50 % pour chaque membre de famille en plus du deuxième.

Il est délivré, du 15 Mai au 15 Septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des *Billets d'Aller et Retour collectifs* de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les Billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du Public; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'Aller et au Retour.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre Billets simples ordinaires le prix d'un de ces Billets pour chaque membre de la famille en plus de deux.

La durée de validité des Billets, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de 30 jours.

Cette durée peut être prorogée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours. Chaque période de prolongation part de l'expiration de la période précédente et donne lieu à la perception d'un supplément de 10 % du prix total du Billet.

La prolongation ne peut être demandée que pour les Billets non périmés.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au Bureau du Correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des Billets d'Aller et Retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et la Bourboule.

Les demandes de Billets doivent être faites, quatre jours au moins avant celui de départ, à la gare où le voyage doit être commencé.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Bibliographie

Nous trouvons dans la 473^e livraison de la GRANDE ENCYCLOPÉDIE, parue cette semaine, d'intéressants articles de médecine, entre autres Hémoptysie et Hémorroïdes, par le Docteur Cabanes; Hémophilie, par le Docteur Martha; Hémorragie, par le Docteur Harn, et nous recommandons tout spécialement la lecture des importantes études historiques sur les Henri d'Angleterre, que M. Ch.-V. Langlois a fournies à la même livraison.

Prix de chaque livraison: 1 fr. — Une feuille-spécimen est envoyée gratuitement sur demande. H. Lamirault et Cie, 61, rue de Rennes, Paris.

UNE DÉPENSE INTELLIGENTE

Qu'est-ce qu'une dépense intelligente? C'est celle qui rapporte un profit considérable, bien supérieur à la somme déboursée.

Le patron d'un vêtement coûte, lorsqu'il est bon, de 1 fr. 50 à 4 fr.; 240 patrons repré sentent donc plus de 300 fr.

Un dessin de tapisserie, un modèle d'ouvrage manuel, un échantillon de tricot, ou crochet, coûtent, en moyenne, quelques francs chacun; deux ou trois-cents de ces objets équivalent, à peu de chose près, à la valeur des patrons, ci-dessus indiqués.

Si, en outre, on joint à ces travaux variés des romans intéressants, convenant à tous les membres de la famille, jeunes et vieux, des articles variés, des conférences musicales servant de guide à l'étude du piano, des articles d'instruction, d'éducation, de savoir-vivre, des recettes éprouvées par le ménage, et la tenue de la maison, on reconnaît aisément qu'un abonnement à la *Mode Illustrée* est la dépense la plus intelligente et la plus avantageuse qui se puisse faire: c'est un placement qui rapporte, en économie, plus de trente fois ses débours.

La *Mode illustrée*, *Journal de la Famille*, sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND, offre gratuitement, chaque semaine, un *Supplément littéraire*, avec pagination spéciale, et consacré à des romans illustrés.

Un numéro, composé de 12 pages in-4^o, est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le *Journal*, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET Cie, rue Jacob, 56, à Paris.

Prix pour les Départements. — Première édition: Trois mois, 3 fr. 50; — Six mois, 7 fr.; Douze mois, 14 fr.

Quatrième édition: Trois mois, 7 fr.; — Six 43 fr. 50; — Douze mois, 25 fr.

On s'abonne également dans toutes les librairies des départements et dans tous les bureaux de poste.

AUDOUARD

Ex-Professeur de PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRE A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE
Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE A BRIVE

Se rendra à Cahors, le 1^{er} et le 3^e samedi de chaque mois

Hôtel de l'Europe

DENTS & DENTIFIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire

FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique: AUDOUARD, BRIVE

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte

Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le *Protecteur de la Chaussure*, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le *Protecteur*, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuse Soleil*.

Écharpes pour maîtres et adjoints

EN VENTE: chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M^{me} V^e Montecoutié.

PRIX MODÉRÉS

EXPOSITION CAHORS 1881



B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.



VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipédistes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocation, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT
16, Rue de la Liberté, Cahors

BOUGIES REYNAL
à la Glycérine solidifiée avec les médicaments.
Une application par jour, guérit sans retrecissement ni gastrite, toutes les Affections intimes.
Méd. Or Paris 1875, Bronze Exp. 1876 Paris 1876, Admises à l'Expo. Univ. Paris 1889.
DEMANDEZ PROSPECTUS
2, rue de la Tacherie, Paris.

POUR AMÉLIORER
POTAGES SAUCES RAGOUTS
LÉGUMES et toutes sortes de METS
ET POUR CONFECTIONNER RAPIDEMENT
LE BIGNON DELICIEUX ET ÉCONOMIQUE

PREMIER VÉRITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
LIEBIG
EXIGER LA SIGNATURE: LIEBIG
EN ENCRE BLEUE SUR L'ÉTIQUETTE

A VENDRE

(Pour cause de départ éventuel)

UNE MAISON

composée de deux corps de bâtiments

SISE

Faubourg et rue St-Georges, N^o 24

Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.

REVENU MOYEN: 1,200 fr.

S'adresser au Siège de l'immeuble ou au Bureau du Journal.

Le propriétaire-gérant: LATTOU.

Bon prime du « Journal du Lot »

Eaux MINÉRALES NATURELLES DE CRANSAC
SOURCES ROQUES

Les seules approuvées par l'Académie de médecine, autorisées par l'Etat

Depuis les derniers travaux de captage débitant 11,131 litres par jour. Source n^o 1, 7,920 lit. par jour. Source n^o 2 ou source principale, 3,211 lit. p. jour

TROIS MÉDAILLES D'OR ET UN DIPLOME D'HONNEUR
Aux Expositions de Bordeaux, Montauban, Brive

Employées avec succès contre les maladies du Foie, de la Rate, les Engorgements chroniques abdominaux, la Constipation, les Fièvres intermittentes, rebelles, les Affections vermineuses.

Ces eaux combinées avec les étuves naturelles qui existent sur le volcan et l'hydrothérapie, sont radicales pour toutes les douleurs rhumatismales.

Demander le Grand Hôtel GALTIER, le mieux aéré, bon confortable, prix modérés, situé dans le grand Parc des établissements des sources et bains.

Ecrire à M. ROQUES, directeur des Etablissements, à Cransac

Saison d'eau remboursée à qui ne serait pas satisfait comme par le passé, sinon mieux

Ouverture: 15 juin jusqu'au dernier septembre

Prière à nos lecteurs de nous demander les *Bons-primés* avec lesquels ils pourront bénéficier de dix pour cent sur les prix d'hôtel, le traitement et les commandes d'eaux minérales.

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

L'ŒUVRE D'ART

DIRECTION et ADMINISTRATION: 23, rue Saint-Georges, 23, PARIS
REVUE BI-MENSUELLE ILLUSTRÉE

L'ŒUVRE D'ART donne dans chacun de ses numéros quatre planches hors texte format in-folio sur papier de luxe, reproductions photographiques par Aron frères, d'œuvres classiques ou remarquables dans les Expositions d'Europe et d'Amérique. Elle sera la plus précieuse des collections de gravures et de photographies.

Abonnements, Paris et Départements: Un an 17 fr. Six mois 9 fr. Trois mois 5 fr. Étrangers: (Union postale) Un an 20 fr. Six mois 11 fr. Trois mois 6 fr. Contre 75 centimes en timbres-poste, il sera envoyé un numéro spécimen à toute personne qui en fera la demande à L'ŒUVRE D'ART, 23, rue Saint-Georges, Paris.

ADMINISTRATEUR: L'ŒUVRE D'ART, 23, rue Saint-Georges, Paris.

L'ŒUVRE D'ART donne gratuitement en prime à tous ses abonnés une superbe reproduction de la *RIXE de Nelson*, mesur. 16 X 30, tableau appartenant à S. M. la Reine d'Angleterre.

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints

Vitrierie en

Faux bois **Henri SÉGUY** tous genres

Marbre Rue du Lycée, n^o 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.